

WACNS

Women's Action Alliance for Change Nova Scotia (alliance des femmes pour le changement – Nouvelle-Écosse)

L'(in)égalité de la femme

Mémoire pour le Comité permanent des finances (FINA) de la Chambre des communes

5 avril 2013

Introduction

Les Canadiens sont préoccupés par les conséquences financières et humaines de la pauvreté, de la violence et du sans-abrisme sur la vie des femmes et de leurs enfants et sur le bien-être des collectivités. Pour la plupart, ils reconnaissent qu'elles découlent de l'exploitation des femmes et de la violation de leurs droits en tant que personnes humaines.

Et pourtant de plus en plus de femmes souffrent de la pauvreté, de la violence et du sans-abrisme. Les gouvernements nationaux et les provinces n'ont pas pris de mesures décisives, malgré les obligations découlant de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Il faudra leurs efforts concertés avec ceux de la société civile pour s'attaquer à ces problèmes et faire progresser l'égalité des femmes.

Des spécialistes et des organismes de tous les domaines et de tous les niveaux ont reconnu l'importance de confier des rôles stratégiques importants aux femmes et les effets bénéfiques de l'égalité de la femme (ainsi que les effets néfastes de son inégalité). Des organismes aussi divers que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Agence de la santé publique du Canada, l'administration des services de santé de la Colombie-Britannique et la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, pour n'en citer que quelques-uns, ont constaté que la participation des femmes avait des effets bénéfiques et déterminants dans des domaines aussi divers que le développement économique et la santé¹.

Pourtant, dans l'élaboration des politiques, on tient rarement compte de la différence entre les sexes. Une étude exhaustive de la présence des femmes dans l'économie de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a permis de constater l'invisibilité des femmes dans les politiques économiques². On ne tient pas compte de la différence entre les sexes quand les compressions gouvernementales des coûts socioéconomiques entraînent une augmentation de la charge des soins pour les femmes. La pleine participation des femmes à la nouvelle économie est également contrecarrée par les mesures économiques qui se désintéressent d'elles, particulièrement de leur contribution à la richesse sociale, et par les mesures socioéconomiques inadéquates et exclusives.

La Women's Action Alliance for Change Nova Scotia (WACNS) s'attend à plus de nos gouvernements. Cette alliance indépendante et non partisane d'organismes et de femmes milite pour obtenir la justice sociale et économique pour les femmes et des politiques publiques qui assurent l'égalité, la justice, la dignité, la paix et la sécurité pour tous. Elle collabore partout en Nouvelle-Écosse et solidairement au Canada et dans le monde entier avec les mouvements de justice sociale pour les femmes. Elle canalise une analyse féministe et la diversité des voix des femmes de toute la Nouvelle-Écosse -- les points de vue de toutes les races, de toutes les tranches de revenus, de toutes les personnes handicapées ou non et de toutes les orientations sexuelles -- pour préconiser l'inclusion de toutes les femmes dans le processus de la politique publique néo-écossaise, depuis l'établissement des programmes jusqu'à l'évaluation de la mise en œuvre.

La WACNS veut que, pour tous les processus publics (à tous les niveaux et à toutes les étapes), les gouvernements mesurent combien chaque politique, programme et pratique a tenu compte de ses répercussions sur les femmes et les filles, dans toute leur diversité. Tant que l'élaboration des mesures sociales, économiques, politiques et environnementales ne se fondera pas, sans exception, sur les principes de respect pour les femmes, de justice, de démocratie, d'égalité et de paix, l'égalité de la femme et la pleine inclusion de la diversité des femmes resteront des objectifs inatteignables.

Le 14 mai 2011, l'assemblée générale de la WACNS a choisi ses priorités : la violence, la pauvreté et le sans-abrisme (la question du logement), en raison de leurs profondes répercussions chez les femmes et les enfants. Son assemblée de 2012 a réaffirmé ces priorités.

Inégalité des revenus

La WACNS estime que si nous nous attaquons à la pauvreté des mères et des familles les plus à risque, ce sera un grand pas de fait non seulement pour soulager la pauvreté, mais aussi pour la réduire. La question des femmes et de la pauvreté a presque disparu du discours public, même si le problème de la féminisation de la pauvreté et de ses répercussions générales demeure entier. Quand on discute de pauvreté, on insiste souvent sur celle des enfants en reconnaissant à peine que les enfants pauvres vivent dans des familles pauvres, dont le chef est souvent une femme. Pourtant, les femmes connaissent la pauvreté et ses effets négatifs depuis trop longtemps.

Comme une grande partie de la recherche et de l'expérience des femmes le montre³, la pauvreté et l'insécurité économique sont enracinées dans de nombreuses réalités, notamment : la division du travail entre les sexes, à la maison, et la main-d'œuvre payée; la discrimination dans l'emploi et les salaires qui diffèrent en fonction du sexe, de la race, de la citoyenneté et du lieu géographique; l'emploi dans les secteurs de l'économie où les salaires sont insuffisants; les emplois à temps partiel ou les

emplois précaires (par ex., le travail temporaire ou contractuel) dont la sécurité n'est pas assurée, les avantages sociaux insuffisants ou les conditions stressantes; l'absence de garderies abordables ou convenables; les compressions dans la fonction publique et les programmes sociaux, qui frappent beaucoup plus la sécurité économique des femmes; les programmes fédéraux de sécurité sociale et de sécurité de l'emploi inadéquats (par ex., les régimes de retraite, d'assurance-emploi – y compris de congés de maternité et de congés parentaux, les prestations pour enfants), qui n'empêchent pas le basculement dans la pauvreté, des femmes particulièrement; les frais élevés d'éducation postsecondaire qui mènent à l'endettement ou qui empêchent l'accès de beaucoup de femmes à faible revenu (autochtones et non blanches particulièrement); les programmes d'équité en matière d'emploi mal adaptés; les programmes visant les besoins particuliers des femmes immigrantes, qui sont limités; le soutien insuffisant du revenu pour les personnes handicapées économiquement faibles, y compris les femmes et les enfants ayant des handicaps ou des [mot(s) manquant(s)] spéciaux; le coût élevé des programmes auxiliaires de santé et l'accès limité aux programmes publics d'assurance-médicaments pour les groupes économiquement faibles, qui n'ont pas d'autre accès aux prestations de maladie.

Les données sur la pauvreté des femmes et sa genèse sont exhaustives. À leur lumière, la **WACNS demande au gouvernement du Canada** :

1. De faire de l'égalité socioéconomique de la femme une priorité et de déterminer comment chacun de ses programmes, politiques, et mesures a tenu compte de ses répercussions sur les femmes.
2. D'établir un cadre juridique qui lui permettra de donner l'impulsion sur les questions de pauvreté et d'inégalité. De collaborer avec les provinces, les territoires et les organismes autochtones pour renouveler et prolonger le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour combattre les inégalités économiques.
3. De mettre en œuvre un transfert canadien de programmes pour réduire la pauvreté, particulièrement pour aider les provinces et les territoires à atteindre des objectifs clairs de réduction de la pauvreté.
4. D'augmenter les crédits remboursables de TPS et la prestation fiscale canadienne pour enfants jusqu'à concurrence de 5 400 \$ par enfant.
5. D'améliorer les gains et les conditions d'emploi des petits salariés, en rétablissant le salaire minimum fédéral et en promettant de devenir un employeur qui verse au moins le salaire minimum vital.
6. Avec les provinces, de créer un programme national d'assurance-médicaments.

7. D'élaborer un programme national de garderies, complet, intégré et financé publiquement, qui répondra aux besoins des enfants et des parents en matière de garderies et de première éducation.
8. De réduire les frais de scolarité, grâce à un nouveau transfert fédéral, piloté par une loi fédérale fondée sur les principes d'accessibilité, d'exhaustivité, de gouvernance collégiale, d'administration publique et de liberté universitaire.
9. D'accorder la priorité aux besoins de ceux qui sont le plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. De concentrer ses efforts sur les groupes où le taux de pauvreté est le plus élevé, comme les Autochtones; les personnes handicapées, les toxicomanes et les malades mentaux; les immigrants récents et les réfugiés; les mères seules; les femmes âgées seules.
10. De sortir toutes les personnes âgées de la pauvreté en augmentant les prestations du supplément de revenu garanti, de manière à ce que tous les bénéficiaires reçoivent au moins 19 000 \$, en tout, de prestations de sécurité de la vieillesse ou de revenu garanti.
11. De doubler le taux de soutien du Régime de pensions du Canada pour qu'il passe de 25 à 50 % des bénéfices d'un retraité donnant droit à une pension.
12. D'abroger la *Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*, d'adopter une loi proactive pour l'équité en matière de rémunération et de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004⁴.

Logement et sans-abrisme

Le sans-abrisme des femmes et leurs besoins en matière de logement sont proportionnels à leur expérience de la pauvreté, de la discrimination systémique, de l'inégalité fondée sur le sexe ou d'autres facteurs ainsi que de la violence dont elles sont les victimes dans une proportion exagérée⁵. Les obstacles que les femmes doivent franchir pour accéder à des logements sûrs et abordables sont systémiques et reliés. La pauvreté est le principal d'entre eux. La tranche d'âge, le lieu géographique, les aptitudes personnelles, la santé et l'appartenance à un groupe racial non blanc ou à une minorité sexuelle contribuent à la pauvreté des femmes et, par conséquent, à notre risque d'insécurité en matière de logement et de sans-abrisme.

Il existe deux types de sans-abrisme féminin : le sans-abrisme visible, celui des femmes qui vivent dans des refuges ou qui dorment à la belle étoile (dans les parcs, les ravins, les secteurs boisés), dans les halls d'entrée, les véhicules, sous les ponts et dans les immeubles abandonnés; le sans-abrisme caché, celui des femmes dont l'hébergement est précaire, y compris celles dont la

part du revenu consacré au logement est si élevée que les autres nécessités de la vie sont devenues inabordables, celui des femmes vivant dans des logements illégaux, physiquement dangereux ou surpeuplés. Elles peuvent crécher temporairement dans une série de logements, chez des amis ou des parents, rester avec un homme seulement pour le gîte ou vivre dans des logements où elles sont exposées aux disputes ou à la violence familiale.

Les femmes les plus à risque sont notamment :

Les mères seules. En Nouvelle-Écosse, par exemple, le revenu annuel d'une mère seule avec un enfant, qui survit grâce à l'aide au revenu, est de 14 851 \$, y compris les remboursements de la TPS et les avantages sociaux (fiche d'information de l'Antigonish Women's Resource Centre, 2010). Dans la municipalité régionale de Halifax, le coût moyen de son loyer serait de 9 144 \$, ce qui représente près de 62 % de son revenu annuel. Pour les femmes vivant en milieu rural, l'isolement géographique et l'absence de moyens de transport constituent des obstacles supplémentaires.

Les femmes qui mettent fin à une relation où il y a de la violence. Dans la plupart des régions, il n'existe pas de maisons de seconde étape pour les femmes. Beaucoup doivent choisir entre rester dans une telle relation ou y retourner ou devenir des sans-abri. Elles doivent accepter de vivre dans des logements et des quartiers peu sûrs, faute d'un choix insuffisant en matière de logement.

Les femmes qui appartiennent à des groupes raciaux victimes de discrimination se heurtent à des obstacles systémiques en matière de logement qui sont historiques et discriminatoires. Les dénombrements de personnes sans-abri au Canada ont permis de constater que les autres races que la race blanche sont surreprésentées chez les sans-abri⁶.

Les femmes et les enfants autochtones. 25 % des locataires autochtones paient plus que la norme acceptée de 30 % de leurs revenus pour le loyer, tandis que 15 % d'entre eux y consacrent plus de la moitié de leurs revenus, ce qui les expose à un risque accru de sans-abrisme. Deux fois plus d'enfants autochtones vivent avec un seul parent que les enfants non autochtones. Manifestement, les femmes autochtones rencontrent souvent des propriétaires qui essaient de refuser de leur louer un logement⁷.

Les immigrantes et les réfugiées. Les immigrantes sont surreprésentées dans la population exposée au risque de sans-abrisme : 22 % des locuteurs d'une langue non officielle et 30 % des immigrantes récentes consacrent plus de la moitié de

leurs revenus au loyer, ce qui est beaucoup plus que la moyenne de 9 % de l'ensemble de la population se trouvant dans la même situation.

Femmes handicapées. Les femmes handicapées font face à des problèmes aggravés par la fréquence plus grande de la pauvreté et par le petit nombre de logements accessibles et modifiés (ou modifiables) pour les personnes ayant des besoins particuliers en matière de santé. La Nouvelle-Écosse est la province possédant la plus forte proportion de personnes ayant un handicap, et, en 2001, une femme sur cinq de plus de 15 ans a dit souffrir d'un handicap ou d'un mal chronique.

Les femmes âgées. Les femmes âgées sont beaucoup plus susceptibles d'être pauvres que les hommes âgés. Les pensions publiques ou privées qu'elles reçoivent tendent à être moins généreuses, parce que nos régimes se fondent sur l'emploi. En outre, les femmes, en moyenne, vivent plus longtemps que les hommes et, dans une proportion beaucoup plus grande, souffrent de handicaps⁸. Les femmes âgées sont souvent prises avec le problème de conserver et d'entretenir de vieilles maisons familiales, afin d'éviter le sans-abrisme.

Des investissements fédéraux notables sont nécessaires pour mettre fin à ces inégalités. Les provinces, les municipalités et les organismes à but non lucratif ne peuvent pas agir seuls. **La WACNS demande au gouvernement du Canada :**

1. D'engager 2 milliards de dollars par année dans le secteur du logement abordable. Cela permettra de doubler les montants alloués pour les programmes fédéraux que sont la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et le Programme d'aide à la remise en état des logements, de financer généreusement la construction de logements et, aussi, de financer l'entretien du parc actuel de logements abordables.
2. D'élaborer une stratégie exhaustive et intégrée de logements abordables et convenables, qui comprendra une analyse comparative entre les sexes pour répondre aux besoins particuliers des femmes les plus exposées au sans-abrisme et une consultation avec les organismes féminins compétents et les femmes.
3. D'établir et de financer une stratégie canadienne du logement et de favoriser en priorité un investissement immédiat et important pour répondre à la crise du logement dans les communautés des Premières Nations, dans les réserves et à l'extérieur des réserves, partout au pays.

Violence contre les femmes et les filles

Si nous voulons mettre fin ou même réduire sensiblement la violence contre les femmes et les filles, nous devons faire de la sûreté, de la sécurité et du mieux-être des femmes et des filles une priorité visible et clairement exprimée des programmes, des politiques et des mesures du gouvernement. Si les Canadiens sont d'accord pour que les femmes et les filles aient le droit de vivre à l'abri de la violence, des agressions et de la coercition, la réalité, c'est que la violence contre les femmes et les filles est un phénomène généralisé ici. Près de la moitié de toutes les femmes connaîtront, pendant leur vie, une forme ou une autre de violence, que ce soit une agression sexuelle, la traque, le harcèlement ou la violence domestique.

La violence contre les femmes est peut-être l'indicateur le plus visible de la faillite du Canada à résoudre les problèmes d'inégalité entre les sexes et d'inégalité sociale qui existent depuis longtemps. Elle coexiste avec la pauvreté, la disparité économique, le racisme, la discrimination fondée sur la capacité physique et le sexisme et elle bafoue les droits politiques, économiques, sociaux et le droit d'association⁹. Dans le cas des femmes autochtones, elle est reliée à un héritage historique du colonialisme, aux pensionnats pour Autochtones, aux dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* et aux effets résiduels de traumatismes collectifs connexes¹⁰.

Voici ce que révèlent les études de la violence liée au sexe :

- Les femmes autochtones sont de trois à cinq fois plus souvent victimes de violence que les non autochtones, et c'est une violence qui est susceptible d'être la plus excessive et de mettre leur vie en danger¹¹.
- Les femmes handicapées¹² et les femmes vivant dans la pauvreté sont davantage exposées à la violence liée au sexe¹³, tout comme les femmes sans-abri et les femmes appartenant à des collectivités marginalisées¹⁴. Cette violence peut être domestique, urbaine, institutionnelle. Les prostituées sont exposées quotidiennement au risque de violence physique et sexuelle.
- 8 % des femmes ont subi de la violence de la part de leur conjoint actuel ou ex-conjoint ou de leur partenaire sexuel, sur une période de cinq ans¹⁵.
- Les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être agressées de nombreuses fois, de subir les formes les plus excessives et les plus graves de violence, d'être tuées par leur partenaire, d'être hospitalisées en raison des blessures subies, de souffrir de conséquences physiques et psychologiques plus graves¹⁶.

- Les femmes non autochtones sont 45 fois plus susceptibles d'être tuées par un partenaire intime que par un étranger¹⁷. Les femmes handicapées sont de 50 à 100 % plus susceptibles que celles qui ne le sont pas de subir la violence d'un partenaire intime¹⁸.
- La Nouvelle-Écosse possède le taux le plus élevé (40 pour 1 000 habitants) d'agressions sexuelles et possède l'un des taux les plus faibles de déclaration de culpabilité et de prononcé de sentence au Canada. En 2004, 31 000 Néo-Écossais de 15 ans et plus ont dit avoir été victimes d'agression sexuelle, c'est-à-dire 1 sur 25, la plupart des femmes¹⁹.
- 84 % des Canadiens qui ont signalé avoir été victimes d'agression sexuelle étaient des femmes; 91 % des accusés pour agression sexuelle étaient des hommes²⁰.
- Les filles et les jeunes femmes de 16 à 25 ans sont les plus exposées au risque d'agression sexuelle. 44 % des victimes d'agression sexuelle sont mineures.

Vu ces statistiques, la **WACNS demande au gouvernement du Canada :**

1. D'établir immédiatement une enquête publique nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Il existe une disparité flagrante, puisque les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence, plus probablement dans ses formes les plus excessives, qui mettent leur vie en danger et elles sont plus susceptibles d'être agressées par des étrangers que les femmes non autochtones et moins susceptibles d'obtenir justice.
2. D'élaborer un cadre stratégique national pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones. Ce document proposera une méthode exhaustive et intégrée, fondée sur le principe selon lequel toutes les personnes touchées par la violence contre les femmes autochtones (la victime, l'agresseur, les familles touchées et les témoins des actes de violence) ont besoin d'une aide particulière et appropriée.
3. D'investir dans un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes, qui mettrait de côté des fonds spéciaux du Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour les programmes et services destinés aux femmes et aux filles victimes de violence et qui comporterait aussi des initiatives de prévention des actes de violence; d'accroître le financement de Condition féminine Canada et de

financer les groupes de femmes pour la réalisation d'une recherche stratégique indépendante et la défense des femmes.

Les femmes dans la politique publique

Pour résumer, on peut très bien répéter notre position, que nous avons exposée dans l'introduction : « Des spécialistes et des organismes de tous les domaines et de tous les niveaux ont reconnu l'importance de confier des rôles stratégiques importants aux femmes et les effets bénéfiques de l'égalité de la femme (et les effets néfastes de son inégalité). Des organismes aussi divers que les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Agence de la santé publique du Canada, l'administration des services de santé de la Colombie-Britannique et la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, pour n'en citer que quelques-uns, ont constaté que la participation des femmes avait des effets bénéfiques et déterminants dans des domaines aussi divers que le développement économique et la santé ».

À cette fin, **la WACNS demande au gouvernement du Canada de :**

1. Mettre en place l'analyse comparative entre les sexes dans les ministères et organismes fédéraux, en mettant en œuvre les recommandations de la vérificatrice générale du Canada, dans son rapport de 2009 sur cette analyse, y compris l'affectation de ressources humaines convenables pour sa réalisation dans tous les ministères et organismes fédéraux.

Notes

¹ Voir UNIFEM, Progress of the World's Women 2008-09. *Who Answers to Women? Gender and Accountability*. The World Bank Gender and Development Group, *Improving Women's Lives: World Bank Actions Since Beijing*, janvier 2005. Rapport final, Commission des déterminants sociaux de la santé, Organisation mondiale de la santé, 2008; *Fact Sheet*, National Collaborating Centres for Public Health, juillet 2008; Dennis Raphael, *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*, Canadian Scholar's Press, 2009.

² Ann Manicom, Janet Rhymes, Nan Armour et Doreen Parsons, *La politique gouvernementale et la participation des femmes des régions rurales de la Nouvelle-Écosse à la nouvelle économie*, mai 2005.

³ Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, *Women and the Minimum Wage in Nova Scotia: A Brief to the Nova Scotia Department of Environment and Labour*, 2005. The Canadian Feminist Alliance for International Action 2008. *Women's Inequality in Canada: Submission to the United Nations Committee on the Elimination of Discrimination against Women*. Osberg, Lars et Andrew Sharpe. 2008. *Economic Security in Nova Scotia*. Ottawa: Centre for the study of living standards. Mikkonen, Juha et Dennis Raphael. 2010. *Social Determinants of Health: The Canadian Facts*. Toronto : York University School of Health Policy and Management. Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, *Paid and Unpaid Work: Women in Nova Scotia*, cinquième partie d'une série statistique, édition de 2009.

⁴ Toutes les solutions exposées dans toutes les parties de ce mémoire sont tirées d'*Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2013 : Mieux faire ensemble*. Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa.

⁵ Women's Housing Equality Network 2009, *Women's Housing Facts*.

<http://www.equalityrights.org/when/whf.html>

⁶ Dans le recensement de 2001, 34 524 personnes ont dit appartenir à un groupe victime de discrimination sociale, ce qui est à peine inférieur à 4 % de la population de la Nouvelle-Écosse, le principal groupe étant constitué de Néo-Écossais d'ascendance africaine. En 2006, le recensement canadien chiffrait la proportion de Haligoniens qui se disaient Néo-Écossais d'ascendance africaine à un peu moins de 4 %, et celle de ceux qui étaient Autochtones à un peu plus de 1 %. Cependant, 14 % d'un échantillon examiné dans une étude intitulée *Health and Homelessness in Halifax*, 2009, étaient Néo-Écossais d'ascendance africaine et 12 % étaient Autochtones. D'après *Homelessness in HRM: A Portrait of Streets and Shelters*, 19 % des personnes qui appartiennent à des groupes victimes de discrimination raciale risquent d'être sans-abri.

⁷ « Souvent, la discrimination est flagrante, parce que, au téléphone, les conversations avec l'éventuelle locataire, avant qu'elle ne se présente au rendez-vous, se déroulent bien, et le propriétaire se montre disposé à louer le logement. Quand il la rencontrera, il pourra alléguer, pour son refus subit de le louer, que le logement était déjà loué, que l'adresse ou la période de disponibilité, etc. était erronée. » (*Aboriginal Women and Housing*, Native Women's Association of Canada, 2004).

⁸ NSACSW, *Women with Disabilities in Nova Scotia: A Statistical Profile*, 2006.

⁹ Statistique Canada, *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques 2006*.

¹⁰ Mann, 2005, noté dans un rapport, *Aboriginal Women*, rédigé pour la WACNS par Debbie Boyd, gestionnaire de programme pour la guérison de la famille et de la communauté : Mi'kmaw Family and Children's Services of Nova Scotia, septembre 2011.

¹¹ Roeher Institute, 1995, cité dans DAWN Canada, *Women with Disabilities and Violence Fact Sheet*.

¹² *Ibid.*

¹³ Enquête sociale générale, Statistique Canada, 2004, citée dans *A statistical portrait of intimate partner violence: Nova Scotian and Canadian Perspectives*, ministère de la Justice, des politiques, de la planification et de la recherche de la Nouvelle-Écosse, 15 juillet 2010.

¹⁴ Statistique Canada, *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques 2006*.

¹⁵ Ministère de la Justice, de la politique, de la planification et de la recherche de la Nouvelle-Écosse, 15 juillet 2010.

¹⁶ S. Perreault, 2009, cité dans DAWN Canada, *Women with Disabilities and Violence Fact Sheet*.

¹⁷ Enquête sociale générale, Statistique Canada, 2004, citée dans *Fact Sheet on Sexual Assault, Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women*.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ METRAC, 2011, cité dans *Avalon Sexual Assault Centre fact sheet, Sexual Assault in HRM and Nova Scotia: A Statistical and Social Reality*, <http://www.avaloncentre.ca/assaultsinhrm.htm> téléchargé le 2011-09-20.